



# Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 : 10'000

Date	Projet	Dessin	Contrôle
30.11.17	cm/ar	cm/ar	dt
21.12.17	cm/ar	cm/ar	dt
27.06.18	cm/ar/le	cm/ar/le	dt

L'administration communale de Trient certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin Officiel du 29.06.2018, et affichage, a été déposé au greffe communal du 29.06.2018 au 29.07.2018 pour y être consulté.

Trient le 24.10.18

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du \_\_\_\_\_

Homologué par le Conseil d'Etat le 19 DEC. 2018

Droit de sceau: Fr. 581

L'atteste: Le chancelier d'Etat: \_\_\_\_\_

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président [Signature] Timbre communal Le Secrétaire [Signature]

LE CHANCELIER D'ETAT: [Signature]

**Réseau hydrographique**

- ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE nécessaire (tracé enterré)
- ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE non nécessaire (tracé enterré)

**Espace réservé aux eaux de surface (ERE)**

- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)
- Définitif mis à l'enquête sur Finhaut (géau, 2017)

**Installations existantes**

- Captages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

**Zones pertinentes pour l'ERE**

- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection (régional < cantonal < fédéral)
- Tronçon avec indication de l'ERE

Limites communales  
Bâtimens

